



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 4 MAI 2022

DELIBERATION 2022.39 B AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT MUTUEL ARKEA

Effectif du Conseil	29	Date de convocation	27 Avril 2022
Conseillers en exercice	29	Date de la séance	4 Mai 2022
Conseillers présents	21	Heure de la séance	19H00
Nombre de votants	29	Lieu de la séance	Salle du Conseil Municipal
Quorum	15	Président de séance	Laurent de LAUNAY
Procurations	8	Secrétaire de séance	Virginie Vidorreta - Conseillère

MEMBRES DU CONSEIL	PRESENTS	EXCUSES	ABSENTS	POUVOIR A
DE LAUNAY Laurent	X			
NABET-GIRARD Brigitte, Adjointe	X			
DUBREUIL Thierry, Adjoint	X			
FLOIRAT-RATTE Delphine, Adjointe	X			
BOUEY Gilles, Adjoint	X			
COMBIER Audrey, Adjointe	X			
MASSY Joel, Adjoint	X			
GLIZE Caroline, Adjointe		X		Mme FLOIRAT-RATTE
FLAHAUT Serge, adjoint	X			
CARO Chantal, CM	X			
GIRARD Philippe, CM	X			
SARRAZIN Anne-Marie, CM	X			
PRUVOST Gilles, CM		X		Mme SARRAZIN
BEAUCHENE Natacha CM		X		Mme NABET-GIRARD
DIRHEIMER Thierry, CM	X			
CLAVIER Yannick CM	X			
EMERIAU Régis, CM	X			
LARGOUET Karyn, CM		X		Mme COMBIER
GANNE Arnaud, CM	X			
BRARD Philippe, CM	X			
GUIRIEC Marilyn, CM		X		Mme CARO
VIDORRETA Virginie, CM	X			
MEZERGUE Clément, CM		X		M EMERIAU
VEYSSIERE André, CM	X			
FONTAINE Aline, CM		X		M MALVILLE
CARRERE Sophie, CM	X			
MALVILLE Frédéric, CM	X			
BOISSEAU Marc, CM		X		Mme CARRERE
FAGEOLLE PIQUER Ludivine-Grâce CM	X			



Délibération 2022.39B

Annule et remplace la délibération 2022.39

**AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT AUPRES DU CREDIT
MUTUEL ARKEA**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire invite le Conseil à examiner la proposition faite par le **CREDIT MUTUEL du SUD OUEST, FEDERATION du CREDIT MUTUEL DU SUD OUEST** pour un prêt destiné à financer les investissements de la collectivité.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal et en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés, 29 Pour, 0 contre, 0 Abstention.

Le Conseil Municipal accepte l'offre de prêt « **CITE GESTION PERFORMANCE 2** » faite par le CMSO et décide en conséquence :

Article 1 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès du CMSO un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

Montant du prêt en euros	4 000 000 €
Objet	Travaux d'investissement structurants de la collectivité (médiathèque, voirie...)
Durée	29 ans
Taux fixe (% l'an)	1.51 %
Périodicité des échéances	Trimestrielle
Type d'amortissement/ Echéances	Amortissement constant/ échéances constantes
Montant des échéances	42 646,05 €
Commission d'engagement	4 000 € (0.10% du montant de l'emprunt)
Remboursement anticipé	possible à chaque date d'échéance, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle *

* selon les modalités contractuelles

Article 2 : le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Publiée le

Fait à Izon, le 04 mai 2022

Le Maire,



Laurent de LAUNAY.

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur les panneaux extérieurs des mairies des communes membres ;

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.